

10 arguments en faveur de l'initiative „Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS“**Le PS dit OUI à l'initiative AVS, ...****1. ... parce que la Banque nationale peut se permettre de contribuer durablement à l'AVS.**

Financièrement, l'AVS est plutôt en bonne santé. En fonction de l'évolution de la démographie, elle aura cependant besoin de ressources supplémentaires dans un futur proche. L'initiative AVS constitue la meilleure solution en prévoyant que les bénéfices de la Banque nationale – à l'exception de un milliard de francs réservé aux cantons – soient versés au premier pilier dès 2007. L'AVS obtiendra donc entre un et deux milliards de francs par année, ce qui permettra de garantir le versement des rentes, y compris les rentes supplémentaires sans hausse des cotisations.

2. ... parce que l'initiative AVS est durable.

La Banque nationale appartient au peuple suisse. Entre 1998 et 2005, elle a dégagé un bénéfice moyen de plus de 3,3 milliards de francs par année! Verser un à deux milliards de francs par année à l'AVS est donc tout à fait envisageable. Outre ces bénéfices d'exploitation courants, la BNS dispose d'une plantureuse réserve de 16 milliards et demi de francs. En acceptant l'initiative „Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS“, cet argent profitera à l'ensemble de la population.

3. ... parce que ni les cotisations salariales, ni la TVA ne subiront de hausse.

L'initiative AVS garantit une nouvelle source de revenus à l'AVS. En cas de OUI, ni les cotisations salariales, ni la TVA ne devront être augmentées au moins pendant 10 ans. C'est une bonne nouvelle pour les personnes actives et les familles qui disposeront ainsi de plus d'argent dans leur porte-monnaie. Cela profitera à l'économie, mais aussi à toutes les consommatrices et tous les consommateurs.

4. ... parce qu'elle ne coûte rien à personne.

Les actifs de la Banque nationale représentent en tout quelque 109 milliards de francs. La substance même de cette fortune n'est pas concernée par l'initiative AVS. Si le peuple l'accepte, seule la clé de répartition sera modifiée en faveur de l'AVS et non le volume de la répartition. L'AVS recevra plus d'argent tandis que les cantons disposeront de montants identiques à ceux qu'ils ont touché lors du dépôt de l'initiative.

5. ... parce qu'elle entrave les plans de réduction des rentes de Pascal Couchepin

Jamais l'AVS n'avait eu à subir autant d'attaques frontales. Le Conseil fédéral persiste dans sa volonté de réduire les rentes. Notamment en voulant supprimer leur adaptation au renchérissement, une mesure justifiée par les perspectives financières alarmantes de l'AVS. En acceptant l'initiative, les besoins nécessaires en raison de l'évolution démographiques seront couverts pour des années et la réduction des rentes ne sera plus à l'ordre du jour.

6. ... parce qu'elle représente un signe clair contre l'élévation de l'âge de la retraite.

Pascal Couchepin veut relever l'âge de la retraite à 67 ans alors qu'en réalité, l'économie n'engage pratiquement plus personne, passé un certain âge. La Suisse manque de nouvelles places de travail et de plus en plus de jeunes se retrouvent sans emploi ou même sans place d'apprentissage. En 2004, la population a clairement dit NON à l'élévation de l'âge de la retraite ainsi qu'à la réduction des prestations prévue par la 11^{ème} révision de l'AVS. Un OUI à l'initiative AVS enterrera ces objectifs une bonne fois pour toutes.

7. ... parce que tout le monde en bénéficie.

L'AVS est sans conteste la plus grande réalisation sociale de la Suisse. Son dispositif social la rend de loin supérieure à toutes les autres formes de prévoyance vieillesse, en particulier les assurances vie. Un OUI à l'initiative permet de répartir les bénéfices de la BNS de manière équitable. Elle garantit aux personnes à la retraite que leurs rentes ne seront pas diminuées, aux personnes actives que leurs cotisations n'augmenteront pas et aux jeunes une rente appropriée pour leurs vieux jours, pour autant que l'actuel indice mixte d'adaptation des rentes (50% à l'évolution des salaires, 50% à l'évolution des prix) ne soit pas modifié.

8. ... parce qu'on a tout à gagner d'une prévoyance vieillesse stable et efficace.

Depuis plus d'un demi siècle, la Suisse dispose d'une assurance populaire fiable et efficace. L'AVS est ainsi une œuvre sociale unique. Si, comme le souhaite le Conseil fédéral, les rentes devraient être réduites, de nombreuses personnes âgées basculeront dans la précarité et devront demander des prestations complémentaires. Un OUI à l'initiative AVS est un OUI qui garantit un droit élémentaire

9. ... parce que les cantons toucheront toujours une part des bénéfices de la Banque nationale

Un milliard de francs – voire plus en fonction de l'adaptation au renchérissement – restent acquis aux cantons en cas de OUI à l'initiative AVS. Cela correspond à ce qu'ils ont obtenu lors du dépôt de l'initiative et au double de ce qu'ils ont reçu en moyenne durant les années 90. Il ne faut pas non plus oublier que, l'année dernière, les cantons ont touché un jackpot de 14 milliards issus de la vente de l'or excédentaire de la BNS et qu'ils ont pu considérablement réduire leur dette grâce à cette manne extraordinaire. Aujourd'hui, la plupart des cantons sont financièrement en bonne santé. En si bonne santé qu'ils sont nombreux à vouloir réduire leurs impôts, quitte à prévoir une taxation dégressive en faveur des plus riches. Cette concurrence fiscale ruineuse ne doit pas être encouragée par le biais de versements encore plus élevés au bénéfice des cantons. Les gains excédentaires de la Banque nationale doivent donc revenir à l'AVS.

10. ...parce que la Banque nationale conserve son indépendance.

Pour la Banque nationale, un OUI à l'initiative AVS ne change rien. Son indépendance est ancrée dans la Constitution et dans la loi. Elle continuera donc à définir sa politique monétaire et les réserves nécessaires à cet effet. La distribution des bénéfices continuera à être établie à l'aide de contrats à long terme et seule la clé de répartition changera au profit de l'AVS.

L'indépendance de la BNS sera même renforcée en cas de OUI à l'initiative AVS puisque les représentant-e-s des cantons au sein du Conseil de la Banque ne pourront plus favoriser leurs intérêts au moyen de décisions unilatérales.